



Bonjour, Je m'appelle _____

Je suis autiste et conformément à la réglementation sanitaire en vigueur, je suis autorisé.e à ne pas porter de masque ou de visière à l'intérieur des lieux publics (centre de vaccination, commerces, restaurants, etc.).

La personne qui m'accompagne peut se faire vacciner en même temps.

Si je suis accompagné.e d'un chien d'assistance, on ne peut pas me refuser l'accès d'un lieu public. Le chien d'assistance et le chien guide sont reconnus comme un moyen de pallier un handicap par les tribunaux québécois. En effet, il est interdit d'exercer de la discrimination à l'endroit des personnes qui ont recours à un chien guide ou à un chien d'assistance. Le premier jugement québécois confirmant cette interdiction remonte à 1982.

Cette carte d'information a été réalisée par la Fédération québécoise de l'autisme pour faciliter l'accueil des personnes autistes et de leur famille dans les établissements de vaccination.



1976-2021

Une autre façon de communiquer

FQA
FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE
DE L'AUTISME



Soyez mon *alout* de bienveillance !



Si vous assistez à une phase de désorganisation d'une personne autiste. Ce n'est pas un caprice : c'est le résultat d'inconfort et d'incompréhension.

Mal élevé? *Certainement pas !*

Voici une liste de gestes qui peuvent vous sembler déconcertants mais qui sont utilisés par une personne autiste pour réguler ses émotions et son trop plein de sollicitations.

Les connaître, c'est mieux les comprendre et favoriser l'inclusion...

- Écholalie (répétition de mots entendus)
- Chantonner un même son
- Battre des mains, des bras (flapping)
- Balancer son corps
- Se boucher les oreilles
- Se frapper la tête
- Se mordre
- Se pincer

